

**Toulouse, le 17 Septembre 2003**

**Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes  
(AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest

C% J. Savary 9, rue Bourdon 31200 Toulouse Tel/Fax: 05 61 11 87 09

**Observations sur l'enquête publique relative à la révision n°3 du Plan  
d'Occupation des sols de la ville de Biarritz.**

Enquête ouverte du 20 Août au 23 Septembre 2003.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, regroupe les individus et les associations de cyclistes qui agissent pour la mise en place d'itinéraires cyclables à longue distance. Ces itinéraires présentent un grand intérêt économique et social pour les régions traversées. Le dépliant ci-joint décrit les objectifs de l'AF3V.

La délégation Régionale de l'AF3V pour les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est située à Toulouse. Elle fait les observations suivantes :

Le rapport de présentation de l'enquête note bien l'obligation de développer les modes de transport alternatifs et le vélo, par le développement des couloirs vélo, et la recherche d'un cheminement deux-roues le long du bord de mer (page 46). En conclusion, il note comme l'un des enjeux le littoral atlantique, où il faut redonner une place aux modes doux et notamment aux vélos.

Mais le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ne comporte que des mesures d'urbanisme, de création d'équipements nouveaux, d'équipements de stationnement automobile, pour les piétons, les bus (très peu !), les campings-cars,....

**Ce PADD ne prévoit aucun aménagement structurant pour développer la pratique du vélo, et aucun des axes notés pourtant prioritaires dans le rapport de présentation (axe côtier).**

Ce PADD apparaît, sur le thème du vélo, en contradiction avec le PDU en cours d'élaboration, et en contradiction avec la Charte de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération, qui a été, elle, déjà approuvée.

La Délégation régionale de l'AF3V, Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, proteste contre ces lacunes importantes du PADD de la révision n°3 du Plan d'Occupation des Sols.

Elle demande que ce PADD soit modifié pour inclure des projets d'aménagements d'axes cyclables.

Un axe cyclable continu le long de la côte devrait impérativement être retenu dans ce PADD, car un tel axe est déjà retenu au niveau national et régional :

- Il est retenu par le schéma national des itinéraires cyclables d'intérêt national, adopté par le CIADT du 15 Décembre 1998 (voir texte et carte ci-joints) ;
- Il est retenu au Schéma régional des itinéraires cyclables décidé par la Région Aquitaine en 2002.

Cet axe fait en effet partie d'un projet de Véloroute Atlantique, itinéraire cyclable national qui longera la côte, en Aquitaine de Royan à Hendaye.

L'aménagement de cet axe peut donc faire l'objet de subventions importantes par l'Etat et la Région.

Nous joignons copie de notre lettre du 15 Juillet 1999 au Président du District Bayonne-Anglet-Biarritz demandant la prise en compte des Véloroutes et Voies Vertes dans le schéma directeur cyclable du District BAB.

Nous demandons que le PADD de la Révision du POS de la ville de Biarritz prévoie l'aménagement de la « Véloroute Atlantique », itinéraire cyclable national et régional.

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V,

PJ:

- Décision du C.I.A.D.T. du 15-12-98 "Schéma national de Véloroutes et Voies Vertes"
- Plaquette de l'AF3V

- Lettre de la Délégation régionale AF3V au Président du District Bayonne-Anglet-Biarritz (lettre du 15 Juillet 1999)